

ASSISTANT(e) MATERNEL(Le)

GARDE D'ENFANTS

CONTRAT

PAJEMPLOI

CALCUL DES CONGES



FAIRE GARDER SON ENFANT "DECRYPTER LE CONTRAT DE TRAVAIL"

Dans le cadre de la Grande Semaine de la Petite Enfance,
les **RAMPE de la CDC de Loir-Lucé-Bercé, de la CDC Genois Bilurien et
le RPE de la CDC du Sud Est du Pays Manceau** organisent
en partenariat avec **la FEPEM** une soirée d'information et de débat le :

Mardi 14 mars 2017 à 20h00
à la Salle Polyvalente du Grand Lucé

Située 2, rue de Belleville 72150 LE GRAND-LUCE

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RAMPE CDC

Loir-Lucé-Bercé

> Lucé : 02 43 85 69 26

rampe.legrandluce@orange.fr

> Val du Loir : 02 43 44 40 97

rampe@centresocial-valduloir.fr

RAMPE CDC

Genois Bilurien

07 76 38 60 86

ram.paysbilurien@orange.fr

RPE CDC Sud-Est du

Pays Manceau

02 43 40 19 01

relaispetiteenfance@sudestmanceau.com

Faire garder son enfant : décrypter le contrat de travail

Dans le cadre de la Grande semaine nationale de la Petite Enfance, du 13 au 18 mars 2017, les Relais d'Assistants Maternels Petite Enfance de la CDC de Loir-Lucé-Bercé, de la CDC Genois Bilurien et le Relais Petite Enfance du Sud Est du Pays Manceau organisent en partenariat avec la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM), une soirée d'informations et de débat autour de la législation du contrat de travail.

En Pays de la Loire, 103 228 parents employeurs confient leur(s) enfant(s) à un(e) assistant(e) maternel(le).

Les futurs parents s'interrogent sur le mode d'accueil de leurs enfants et tout particulièrement l'accueil chez un(e) assistant(e) maternel(le). **Comment la choisir ? Quelles sont les aides ? Où s'informer ? Quelles sont les démarches administratives et qui sont les experts du secteur ?**

En ayant recours à un(e) assistant(e) maternel(le) et/ou une garde d'enfant à son domicile, le parent devient particulier employeur. Se posent alors différentes questions sur ce statut, sur le contrat de travail, sur les éléments fondateurs d'une bonne entente du binôme parent employeur/salarié...

En effet, il n'est pas toujours facile de maîtriser les subtilités du contrat de travail liées à l'accueil de l'enfant à domicile. Cette soirée d'information sera l'occasion de redéfinir les cadres de la relation de travail ainsi que les droits et obligations de chacun.



ASSISTANT(e) MATERNEL(le)

GARDE D'ENFANTS

CONTRAT

PAJEMPLOI

CALCUL DES CONGES



**FAIRE GARDER SON ENFANT
"DECRYPTER LE CONTRAT DE TRAVAIL"**

Dans le cadre de la Grande Semaine de la Petite Enfance, les RAMPE de la CDC de Loir-Lucé-Bercé, de la CDC Genois Bilurien et le RPE de la CDC du Sud Est du Pays Manceau organisent en partenariat avec la FEPEM une soirée d'information et de débat le :

**Mardi 14 mars 2017 à 20h00
à la Salle Polyvalente du Grand Lucé**

Située 2, rue de Belleville 72150 LE GRAND-LUCE

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RAMPE CDC
Loir-Lucé-Bercé
> Lucé : 02 43 85 69 26
rampe.legrandlucé@orange.fr
> Val du Loir : 02 43 44 40 97
rampe@centresocial-valduloir.fr

RAMPE CDC
Genois Bilurien
07 76 38 60 86
ram.paysbilurien@orange.fr

RPE CDC Sud-Est du
Pays Manceau
02 43 40 19 01
relaispetiteenfance@sudestmanceau.com



www.fepem.fr

www.particulieremploi.fr



Les objectifs de cette rencontre sont multiples :

- Informer les familles sur ce mode de garde et les actions menées par les RAM tout au long de l'année en faveur des enfants et des assistantes maternelles ;
- Accompagner et sécuriser les assistants maternels et les parents employeurs afin d'éviter les litiges et défendre le statut des uns et des autres
- Valoriser le travail et le métier des assistants maternels.

**Cette soirée d'information aura lieu le mardi 14 mars 2017
à partir de 20h00 à la Salle Polyvalente du Grand Lucé**

(Situé 2, rue de Belleville – 72150 LE GRAND LUCE)

À PROPOS DE LA FEPEM et DU SECTEUR DE L'EMPLOI A DOMICILE

La FEPEM (www.fepem.fr) porte et défend le modèle des emplois à domicile.

Ces emplois à domicile entre particuliers, constituent la réponse organisée et professionnelle des citoyens aux besoins qu'ils expriment dans leur vie privée et familiale : garde d'enfants, bien vieillir au domicile, accompagnement du handicap, équilibre vie familiale et vie professionnelle, en priorité.

La FEPEM est à l'origine, et contribue au développement, d'un ensemble d'institutions et d'outils pour structurer et professionnaliser le secteur de l'emploi entre particuliers : IPERIA l'Institut pour la formation des salariés, IRCEM retraite et prévoyance, CESU et système PAJE au plan de la simplification administrative ... La FEPEM conduit également plusieurs programmes d'action dans le cadre de conventions avec la CNSA, Pôle Emploi, la CNAM, la CNAF, l'ACOSS ...

La FEPEM est le porte-parole de 3,5 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,5 million de salariés. Elle soutient leurs intérêts auprès des institutions nationales et européennes.

Elle accompagne au quotidien chaque particulier employeur dans sa relation avec un salarié, par ses conseils et ses services au plan managérial, administratif et juridique.

Quelques chiffres sur le secteur de l'emploi à domicile en Pays de la Loire :

- 265 000 particuliers employeurs
 - dont 40% de parents (110 000) qui emploient une assistante maternelle ou une garde d'enfants à domicile
 - dont plus du quart (73 000) a 60 ans ou plus
- 97 000 salariés
 - dont 32 000 assistantes maternelles
- 345 millions d'euros de salaires versés

CONTACTS PRESSE

Marie DELHAYE

Tel : 02 40 73 99 97 / 07 52 67 13 85 - @ : mdelhaye@fepem.fr

www.fepem.fr

www.particulieremploi.fr